



L'An deux mille vingt-quatre, le 2 du mois d'avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration convoqués le 4 mars 2024, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur GIRARD Serge, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale Campagne de Caux et Président de la Communauté Campagne de Caux

Présents : Mr GIRARD Serge, Mme DURECU Annie, Mme BACHEVILLIER Marie-Claire, Mme BELLET Florence, Mme GEULIN Isabelle, Mme GONELLA Monique, Mme THUMEREAU Brigitte, Mme MALO Véronique, Mr MOIZAN Gérard, Mme MORISSE Nadine, Mr NIEPCERON Hervé, Mr SCHLEWITZ Yvan,

Pouvoir : Mr DELAMARE Pascal donne pouvoir à Mme DURECU Annie, Mme FAUCHEREAU Marie-Claude donne pouvoir à Mme GONELLA Monique

Absents excusés : Mme BRULIN Corinne, Mr CARLIERE Frédéric, Monsieur DELAMARE Pascal, Mme FAUCHEREAU Marie-Claude, Mme MOUTON Françoise, Mr VAUCHEL Benoît, Mme VANIER Pascaline

Assistait également à la réunion : Madame MARTINEZ, Directrice adjointe du CIAS et responsable de la résidence

Secrétaire de séance : Monsieur NIEPCERON Hervé

Nombre de Membres en exercice	19
Quorum	10
Nombre de présents	12
Nombre de votants	14

Délibération N° 04/2024

OBJET : ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2023 DU RECEVEUR MUNICIPAL DES DEUX BUDGETS (BUDGET DU CIAS et BUDGET DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LA CHENAIE)

Délibération N° 04/2024

OBJET : ADOPTION DES COMPTES DE GESTION 2023 DU RECEVEUR MUNICIPAL DES DEUX BUDGETS (BUDGET DU CIAS et BUDGET DE LA RESIDENCE LA CHENAIE)

Vu le code de l'action sociale et des familles notamment son article R.314-5

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 22,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que les Comptes de Gestion de l'exercice 2023, pour le budget du CIAS Campagne de Caux et pour celui de la résidence la Chênaie, remis par Monsieur le receveur, indiquent les mêmes résultats que les comptes administratifs du CIAS Campagne de Caux et de la Résidence la Chênaie.

Considérant que les services Préfectoraux sollicitent une délibération adoptant ces comptes de gestion.

Monsieur le Président, après avoir retracé les opérations et les résultats de l'exercice, précise que les montants figurant au bilan de l'exercice 2023 paraissent réguliers, les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2023 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ADOPTE le compte de gestion 2023 du budget du CIAS Campagne de Caux
- ADOPTE le compte de gestion 2023 du budget de la résidence la chênaie

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre le Président et la Vice-Présidente
Pour extrait certifié conforme,
Fait à Goderville,

Le Président,
Monsieur GIRARD Serge

